



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Quatrième session, Partie I
12-14 septembre 2007
Bangkok

**QUESTIONS CONCERNANT LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS :
FORUM DES ENTREPRISES DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE**

(Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire)

**AMÉLIORATION DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PAR
LES DIALOGUES MULTIPARTITES**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

S'efforçant d'adapter leurs politiques et programmes aux différents acteurs, beaucoup d'organisations internationales et de gouvernements nationaux recourent aujourd'hui aux dialogues multipartites ou public-privé.

Le Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique a été lancé en 2004 pour servir de cadre à de tels dialogues au niveau de la région. Depuis, il s'est tenu quatre fois et a pu chaque année attirer plusieurs centaines de participants et de nombreux intervenants de haut niveau. La même année a été créé le Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, mécanisme permettant de prendre davantage en compte le point de vue des entreprises dans les activités de la Commission.

Le Forum et le Conseil étant des instruments susceptibles d'évoluer, les stratégies et modalités de dialogue avec le secteur des entreprises devraient faire l'objet d'un examen permanent. Le présent document a pour objet d'examiner les enseignements tirés et de proposer, aux fins d'examen par le Comité, plusieurs stratégies destinées à donner plus de pertinence au Forum et au Conseil consultatif.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. FORUM DES ENTREPRISES DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE : OBJECTIFS, STRATÉGIE ET RÉSULTATS	2
A. Objectifs et stratégie.....	2
B. Résultats	4
II. LE CONSEIL CONSULTATIF DES ENTREPRISES DE LA CESAP	7
III. EXPÉRIENCE ACQUISE ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	8
IV. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ.....	11

Introduction

1. S'efforçant d'adapter leurs politiques et programmes aux différents acteurs, beaucoup d'organisations internationales et de gouvernements nationaux recourent aujourd'hui aux dialogues multipartites ou public-privé.
2. On peut citer en exemple dans le cadre de l'ONU les réunions organisées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) avec la société civile, le secteur privé et le monde universitaire pour préparer la onzième session de la CNUCED¹, les entreprises partenaires participant aux activités pour le financement du développement du Département des affaires économiques et sociales ainsi qu'au processus du Sommet mondial de la société de l'information, les forums exécutifs organisés par le Centre du commerce international (CCI) CNUCED/OMC², et en particulier les diverses réunions et autres activités organisées dans le cadre de l'initiative des Nations Unies relative au Pacte mondial.³ Un réseau ONU d'agents de coordination du secteur privé a également été constitué. En outre, la Chambre de commerce internationale est un interlocuteur des Nations Unies depuis 1946, année où elle a bénéficié du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. On trouvera dans l'encadré 1 des exemples de coopération de ce type dans d'autres organisations internationales.
3. Au niveau national, plusieurs pays de la région ont mis en place des mécanismes de dialogue public-privé dans des domaines particuliers. En outre, la plupart des organisations sous-régionales comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) ont établi des voies de communication avec leurs secteurs privés respectifs.
4. En octobre 2006, des discussions ont été engagées par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud concernant la création d'un forum mondial pour le développement du Sud qui constituerait un espace de dialogue entre les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile des pays du Sud⁴. Il aurait pour objectif d'élargir le champ d'action de ces pays et de leur permettre de participer avec plus d'efficacité à la mondialisation et à la gouvernance mondiale, d'étendre et de diversifier leur coopération, notamment par des partenariats public-privé, et de promouvoir un «multilatéralisme inclusif». La création d'une table ronde des dirigeants du Sud chargée de fixer les objectifs et les modalités du forum a constitué la première étape de ce processus.

¹ Les résultats des réunions avec la société civile et le secteur privé ont été résumés par le secrétariat de la CNUCED et ont alimenté les discussions du Conseil du commerce et du développement. Pour plus d'information, voir: <http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=3471&lang=1>, <http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=3463&lang=1> et http://www.unctad.org/en/docs/iaos20057_en.pdf.

² Pour plus d'information, voir: <http://www.intracen.org/wedf/>.

³ Pour plus d'information, voir: <http://www.unglobalcompact.org>.

⁴ Voir DP/2007/30 et SSC/15/2.

5. Avant 2004, il n'existait dans la région de la CESAP aucune enceinte régionale offrant un espace de dialogue et d'échange de données d'expérience. C'est pour combler cette lacune que la Commission a lancé en 2004 le Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique. Le premier Forum, organisé par la CESAP en collaboration avec le Gouvernement chinois, s'est réuni à Shanghai (Chine) en avril 2004. Celui-ci ayant été un succès, il a été suggéré de l'organiser chaque année: c'est ce qui a été fait, en marge des sessions annuelles de la Commission en 2005 (Bangkok), 2006 (Jakarta) et Almaty (2007). Chaque Forum a été organisé en collaboration étroite avec le gouvernement hôte et les associations nationales d'entreprises, et a accueilli de 250 à 400 hauts responsables gouvernementaux, chefs d'entreprise et représentants de la société civile, du monde universitaire et des organisations internationales de toute la région.

6. En 2004 également, la CESAP a créé le Conseil consultatif des entreprises qui s'est réuni depuis deux fois par an. Ce conseil rassemble une vingtaine de chefs d'entreprise éminents de la région qui y participent à titre personnel et à leurs frais. Il a notamment pour tâche principale d'intégrer aux activités de la CESAP une perspective entrepreneuriale et de faciliter la constitution de partenariats et le développement de la coopération entre la Commission et les entreprises afin de valoriser la croissance économique, l'équité sociale et l'intégrité environnementale.

7. Le programme de travail de la CESAP proposé pour 2008-2009⁵ comprend déjà des plans pour le Forum de 2008 et des sessions du Conseil consultatif des entreprises. Le Forum devrait constituer une activité parallèle de la soixante-quatrième session de la Commission en 2008. Le Forum et le Conseil étant des instruments susceptibles d'évoluer, les stratégies et modalités de dialogue avec le secteur des entreprises devraient faire l'objet d'un examen permanent

8. Le présent document a pour objet d'examiner les enseignements tirés et de soumettre à l'examen du Comité plusieurs propositions de stratégie destinées à donner plus de pertinence au Forum et au Comité consultatif des entreprises.

I. FORUM DES ENTREPRISES DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE : OBJECTIFS, STRATÉGIE ET RÉSULTATS

A. Objectifs et stratégie

9. Le Forum des entreprises a pour objectif de promouvoir des échanges de vues sur les questions relatives aux politiques économiques aux niveaux mondial et régional ainsi que leurs conséquences pour la croissance durable des entreprises et de promouvoir le réseautage, les partenariats et le dialogue entre les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile de la région. Il vise également, par ce dialogue, à faire en sorte que le point de vue du secteur privé soit davantage pris en compte dans l'élaboration des politiques régionales et nationales. Il aspire également à susciter et à promouvoir des idées sur la manière dont les secteurs public et privé peuvent coopérer dans l'intérêt d'une croissance économique soutenue dans la région de l'Asie et du Pacifique, dans l'optique de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

⁵ A/61/6 (Prog. 15).

10. Le Forum s'efforce d'atteindre ses propres objectifs en organisant des dialogues multipartites sur le rôle que doivent jouer les gouvernements et les entreprises dans la recherche de solutions aux problèmes de la région. Il s'inspire à cette fin de l'expérience pluridisciplinaire de la CESAP.

11. Espace de dialogue multipartite, le Forum accueille des hauts responsables gouvernementaux, des chefs d'entreprise, des universitaires et des représentants d'entités de la société civile de toute la région de l'Asie et du Pacifique. Organisé consécutivement à la session annuelle de la Commission, il profite de la participation de ces hauts responsables à ladite session. Le Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, soucieux de la pertinence du Forum, avise les entreprises du programme de ce dernier. Les membres du Conseil participent également au Forum en qualité d'intervenants et d'animateurs.

Encadré 1. Quelques exemples de la manière dont d'autres institutions invitent les entreprises à faire connaître leur point de vue sur l'élaboration des politiques

Le Conseil consultatif des entreprises de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) a été créé en 1995 par les responsables économiques de l'Association. Cette entité du secteur privé fait des recommandations aux responsables de l'APEC au cours d'un dialogue annuel et les informe des priorités et préoccupations des entreprises. Il comprend trois personnalités de haut niveau du monde des affaires provenant de chaque économie de l'APEC, représentant une grande diversité de secteurs et de petites et moyennes entreprises et ses membres sont désignés directement par les dirigeants de l'APEC. Servant d'intermédiaire entre les entreprises et les responsables politiques, le Conseil consultatif établit chaque année, à l'intention des responsables économiques de l'APEC, un rapport contenant des recommandations pour améliorer le climat des affaires et des investissements dans la région^a. Il dialogue également avec les responsables économiques de l'APEC au cours de leur réunion annuelle.

Un Comité consultatif économique et industriel existe à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)^b depuis 1962. Il est composé des principales associations professionnelles situées dans les 30 pays membres de l'OCDE. Il participe par le truchement de ses 31 comités permanents et équipes spéciales, aux réunions de l'OCDE, aux assises mondiales et aux consultations avec les dirigeants de l'OCDE, les délégués gouvernementaux, les comités et les groupes de travail. Il fournit également des réponses écrites et orales sur les documents de travail de l'OCDE en cours de rédaction et rédige des exposés sur des problèmes que les entreprises estiment devoir faire l'objet d'un examen à l'OCDE. Celle-ci a organisé à l'occasion de la session annuelle de son conseil ministériel de haut niveau (aussi appelé Sommet ministériel de l'OCDE)^c le «Forum de l'OCDE». Ce forum est un sommet multipartite de deux jours rassemblant plus de 1 000 dirigeants d'entreprise, de gouvernement, du monde du travail et de la société civile pour discuter des questions à l'ordre du jour du Sommet ministériel en cours. Le président de ce Sommet (ordinairement un premier ministre ou un vice-premier ministre) participe au Forum en qualité de «rapporteur» ayant pour tâche de rendre

compte des résultats de ce dernier au Sommet ministériel. Celui-ci est précédé de consultations formelles du bureau ministériel avec le Comité consultatif des entreprises de l'APEC et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE.

À l'échelle euro-asiatique, la Rencontre Asie-Europe (ASEM) est un processus informel de dialogue et de coopération regroupant les 27 États membres de l'Union européenne et la Commission européenne, 16 pays d'Asie et le secrétariat de l'ASEAN. C'est dans ce cadre qu'un forum des entreprises d'Europe et d'Asie^d a été constitué en 1996. Il s'agit d'une réunion annuelle de gouvernements et d'entreprises destinée à des échanges de vues, la création de réseaux et des discussions au sein de groupes de travail spécialisés. Il permet donc à des entreprises d'Asie et d'Europe de se pencher sur des questions concernant le commerce et les investissements et de contribuer au dialogue officiel. Le prochain forum des entreprises d'Europe et d'Asie se tiendra en marge du Sommet ASEM 5. On prévoit en outre que des discussions informelles auront lieu entre les chefs d'État participant au Sommet ASEM 5 et des dirigeants d'entreprise.

^a Pour plus d'information, voir: http://www.apec.org/apec/business_resources/apec_business_advisory.html, visité le 12 juin 2007.

^b Pour plus d'information, voir: <http://www.biac.org/aboutus.htm> et <http://www.tuac.org/>, visité le 12 juin 2007.

^c Pour plus d'information, voir: http://www.oecd.org/site/0,3407,en_21571361_36330557_1_1_1_1_1,00.html, visité le 12 juin 2007.

^d Pour plus d'information, voir: <http://www.aseminfoboard.org/About/MainPillars/>, visité le 12 juin 2007.

B. Résultats

12. Outre des séances interactives parallèles sur les différentes questions, les principaux résultats des Forums des entreprises de l'Asie et du Pacifique de 2005, 2006 et 2007 ont été des listes de recommandations lesquelles ont été distribuées aux participants au segment ministériel des sessions correspondantes de la Commission et utilisées pour les activités futures du secrétariat. On trouvera dans l'encadré 2 une liste de certaines de ces recommandations.

13. Le Forum a également contribué à renforcer la sensibilisation à la responsabilité sociale des entreprises en Asie et dans le Pacifique par des débats approfondis et des cérémonies de signature pour les nouveaux membres du Pacte mondial. S'inspirant des discussions sur la responsabilité sociale des entreprises au sein du Forum, la CESAP a élaboré une proposition concernant un projet étalé sur trois ans visant à soutenir l'application des principes du Pacte mondial dans la région. Ce projet devrait débiter en juillet 2007.

14. D'autre part, les débats sur la connectivité du Pacifique en plénière du Forum 2006 ont jeté les bases d'un éventuel partenariat public-privé dans ce domaine par la mise en commun de la technologie satellitaire. À l'issue du Forum, le secrétariat de la CESAP a effectué une étude de faisabilité en collaboration avec d'autres partenaires et ses recommandations ont été discutées au Forum 2007.

Encadré 2. Quelques recommandations du Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique de 2005, 2006 et 2007*Forum 2005*

- Soutenir la création d'un fonds asiatique de développement pour promouvoir les investissements, la diffusion de l'information et le transfert de technologie.
- Organiser des consultations multipartites régulières, notamment dans le cadre du Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique, dans différents pays de la région.
- Faciliter la coopération interpays pour la gestion des catastrophes, notamment les dialogues sur la prévention.
- Élaborer une convention internationale ou toute autre mesure pour faciliter l'importation de biens et de services en cas de catastrophe.
- Recenser les contraintes affectant les entreprises et les possibilités qui s'offrent à elles en Asie et dans le Pacifique et agir par la concertation entre secteurs public et privé et par la collaboration (création d'organes consultatifs, de commissions mixtes et de groupes de travail spécialisés).
- Développer la prévision en matière de conteneurs à l'échelle de la région afin de résoudre les problèmes de capacités logistiques.
- Étudier les différentes conventions relatives aux transports en vigueur dans la région en vue de les harmoniser.
- Encourager les initiatives régionales de facilitation du commerce et des transports telles que les procédures commerciales sans support papier et les systèmes à guichet unique.
- Envisager des mesures gouvernementales pour inciter les entreprises à appliquer la responsabilité sociale des entreprises tout en tenant compte de la situation des petites et moyennes entreprises (PME).
- Recourir plus fréquemment à l'action collective pour accroître la transparence.

Forum 2006

- Les partenariats public-privé devraient englober des dialogues et consultations actives pour adopter des stratégies à long terme de réformes des politiques et des réglementations.
- Les partenariats public-privé devraient être fondés sur des principes communs, l'engagement, la transparence, la responsabilité, l'obligation de rendre des comptes et l'absence de corruption.
- Étant donné les écarts considérables qui existent entre les besoins infrastructurels et les besoins financiers, les partenariats public-privé pourraient jouer un rôle important pour investir efficacement les ressources disponibles à des fins productives.

- La CESAP pourrait envisager de faciliter l'élaboration d'une convention régionale sur la lutte anticorruption avec l'appui des gouvernements, des entreprises et de la société civile.
- Les îles du Pacifique pourraient développer leur potentiel de centres de sous-traitance des activités de TIC (technologies de l'information et de la communication), ce qui nécessiterait la formation active de personnel qualifié.
- Les technologies de promotion de la connectivité du Pacifique devraient être spécialisées et adaptées à la région, avoir une couverture géographique étendue, être prises en charge conjointement par des acteurs multiples, fournir des services complets et intégrés à haut débit, être peu coûteuses et reposer sur une plate-forme d'application unique.
- Les couloirs de transport ferroviaire offrant des facilités pour le passage des frontières et les connexions intermodales (ports secs) sont très importants car ils permettent d'accéder aux réseaux de production internationaux et régionaux et peuvent constituer des axes de développement économique régional.
- Les normes environnementales deviennent de plus en plus des obstacles non tarifaires au commerce. Il faut donc des normes environnementales acceptées au niveau international et appliquées par tous les pays.
- Le secteur public doit prendre l'initiative du développement des infrastructures de TIC en élaborant des stratégies et/ou des projets nationaux et en créant un marché précoce en administrant des projets pilotes.
- Pour promouvoir efficacement le commerce, il faudrait accorder la priorité à un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, non discriminatoire, équitable et prévisible avec une participation plus active du secteur privé.

Forum 2007

- Il est essentiel de réformer la facilitation du commerce et des transports afin d'éliminer les obstacles au commerce transfrontière et de favoriser la compétitivité. Ces réformes devraient se faire sur la base des conventions multilatérales comme la Convention TIR.
- Avec le développement des technologies, des communications, des transports et des infrastructures, d'immenses possibilités s'offrent aux pays d'Asie centrale pour multiplier les liens économiques et servir de traits d'union entre l'Occident et l'Orient.
- Un engagement politique s'impose pour promouvoir l'innovation et la qualité, assurer la conformité avec les normes internationales, harmoniser l'éducation et la formation pour répondre aux besoins actuels, réduire les coûts des transactions commerciales, consolider le système financier, et développer et appliquer le savoir et les idées pour mettre au point et vendre produits et services.

- La coopération régionale dans le secteur de la santé pourrait porter sur des domaines tels que la collecte et l'échange d'informations sur les flux et le volume des malades, la transférabilité des assurances médicales, l'homologation des établissements de soins de santé, les questions de responsabilité et de confidentialité vis-à-vis des patients, la réduction des coûts et les mesures de facilitation médicale par des accords interpay.
- Les commissions régionales comme la CESAP peuvent faciliter le transfert des meilleures pratiques provenant des principaux acteurs régionaux pour améliorer le climat commercial.
- L'intégration régionale des économies d'Asie centrale devrait être encouragée au niveau des gouvernements et des entreprises pour faciliter le commerce et les investissements, notamment, par la création d'une zone de libre-échange ou d'une union douanière en conformité avec les règles et principes de l'OMC.
- La coopération et l'intégration économiques régionales peuvent accroître la capacité des pays non seulement à résoudre les problèmes de sécurité conventionnelle et non conventionnelle mais également à renforcer la sécurité humaine.

II. LE CONSEIL CONSULTATIF DES ENTREPRISES DE LA CESAP

15. Le Conseil consultatif des entreprises de la CESAP comprend 23 dirigeants d'entreprise de haut niveau de l'Asie et du Pacifique. Ils ont été nommés par le Secrétaire exécutif et sont membres du Conseil à titre privé et non en tant que représentants d'une entreprise ou d'un pays.

16. Les rôles et fonctions principaux du Conseil ont été énoncés dans la Stratégie de Shanghai adoptée au cours de sa première session officielle en octobre 2004, et réaffirmés à sa cinquième session en septembre 2006. Ces rôles et fonctions sont les suivants : a) promouvoir les principes de l'ONU et faire mieux connaître l'Organisation à la communauté des affaires et au grand public; b) intégrer une perspective d'entreprise à la formulation des politiques et stratégies pour guider les activités et l'orientation à long terme de la CESAP; c) faciliter le développement de partenariats et la coopération entre la CESAP et les entreprises pour renforcer la croissance économique, l'équité sociale et l'intégrité environnementale; et d) mettre en œuvre des projets concrets dans des régions choisies.

17. Les critères de sélection des membres sont également définis dans la Stratégie de Shanghai : devraient être membres notamment des directeurs généraux et des dirigeants d'entreprise constituant un échantillonnage représentatif: a) des pays et sous-régions de l'Asie et du Pacifique; b) de différents secteurs et activités; et c) des deux sexes, et autres caractéristiques. La préférence devrait aller à des chefs d'entreprise originaires de pays en développement de l'Asie et du Pacifique dont certains membres seraient basés dans la région et de préférence actifs au sein d'autres organisations,

groupements ou réseaux d'entreprises de la région et ayant manifesté un intérêt actif pour des activités à caractère social. On veillera à assurer une participation adéquate de membres provenant des pays les moins avancés.

18. Les membres financent eux-mêmes leur participation mais la CESAP fournit parfois l'hébergement à l'occasion des sessions. En outre, le seul financement provenant de la CESAP a consisté en ressources humaines imputées au budget ordinaire.

19. Les six premières sessions officielles du Conseil consultatif ont maintenant eu lieu. Au cours de celles-ci, les membres ont été invités à se prononcer sur les initiatives de la CESAP dans un grand nombre de domaines, notamment le Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique, le rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Pacte mondial et la responsabilité sociale des entreprises dans le contexte asiatique, les partenariats public-privé propices pour les régions touchées par le tsunami et la gestion des déchets solides, les moyens innovants pour la prestation de services de santé aux pauvres et le rôle du secteur privé, le Système énergétique transasiatique, la sécurité commerciale, la sécurité routière et les possibilités d'établir des liens entre PME et sociétés transnationales pour le développement des entreprises dans les pays les moins avancés.

20. Les membres du Conseil consultatif ont également donné leur avis concernant les intérêts et les attentes des entreprises ainsi que les possibilités de collaboration avec le secteur privé. Ils se sont également prononcés sur les rôles supplémentaires que des organisations comme la CESAP pourraient jouer dans ces domaines.

21. Étant donné les emplois du temps très chargés des dirigeants d'entreprise de haut niveau tels que ceux qui siègent au Conseil consultatif, la participation a été excellente puisque environ la moitié des membres étaient présents à chaque session. À la cinquième session, en septembre 2006, une séance de réflexion consacrée au Conseil consultatif s'est tenue et ses résultats ont contribué à renforcer le fonctionnement tel que défini dans la Stratégie de Shanghai. Les membres ayant participé à cette réunion ont également déclaré qu'ils continuaient de s'intéresser à cette initiative et de la soutenir. Les vues des membres du Conseil consultatif ont permis d'éclairer utilement les perspectives et les réalités du secteur privé dans l'optique de la conceptualisation et de l'exécution des projets et activités de la CESAP.

III. EXPÉRIENCE ACQUISE ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

22. Le Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique s'étant maintenant tenu quatre fois, le moment est venu de passer en revue les acquis et de voir si des améliorations s'imposent. À cet égard, on trouvera ci-après une description de certains de ces acquis, des enseignements tirés et des améliorations possibles:

a) Le Forum a été organisé avec succès quatre fois consécutives avec la participation de plusieurs centaines de représentants des secteurs public et privé, du monde universitaire et de la société civile;

b) Y ont pris la parole de nombreuses personnalités éminentes, notamment les Présidents de l'Indonésie, Kiribati et des Iles Marshall; le Vice-Président de la Micronésie; les anciens Premiers Ministres de la Malaisie et de la Nouvelle-Zélande; le Secrétaire général de la CNUCED; des douzaines de ministres de l'industrie, du commerce et des affaires étrangères de toute la région de l'Asie et du Pacifique; le vice-président de la Chambre de commerce internationale (CCI) et les présidents de plusieurs comités nationaux de la CCI de la région ainsi que de nombreux dirigeants d'entreprise de haut niveau et représentants d'organisations internationales de la région;

c) Le Forum a été organisé avec des ressources extrabudgétaires très limitées étant donné que la plupart des intervenants et des participants étaient venus à leurs propres frais. Les diverses réceptions avaient été financées et organisées par des partenaires extérieurs, certaines années par le pays hôte et certaines autres par des entreprises privées. Toutefois, la part du temps de travail du personnel imputé au budget ordinaire a été substantielle;

d) Parmi les principaux résultats, on mentionnera les listes annuelles de recommandations du Forum qui ont été communiquées aux participants au segment ministériel de la session de la Commission. Les discussions au sein du Forum ont également abouti au lancement d'un projet sur l'application de la responsabilité sociale des entreprises et des principes du Pacte mondial en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'à celui d'une étude sur le potentiel de la connectivité du Pacifique par des partenariats public-privé;

e) Le fait d'avoir organisé le Forum consécutivement à la session de la Commission a facilité la participation de responsables de haut niveau. Toutefois, cela a aussi créé de gros problèmes logistiques;

f) Plusieurs membres du Comité consultatif des entreprises de la CESAP occupant des postes au sein d'associations professionnelles de premier plan dans la région, leur participation et leur contribution à l'organisation de cette manifestation ont été extrêmement précieuses. La tenue de l'une des sessions bisannuelles du Comité consultatif en même temps que le Forum a facilité la participation des membres du Comité consultatif;

g) Un des principaux objectifs du Forum est de permettre au secteur privé de s'exprimer sur les mesures nécessaires à prendre. Les recommandations des Forums tenus en 2005, 2006 et 2007 ont été publiées et distribuées immédiatement aux participants aux sessions correspondantes de la Commission. Toutefois, cette méthode ne permet pas vraiment de suivre la mise en œuvre des mesures prises. Il faut donc envisager d'autres méthodes et procédés pour assurer le suivi des recommandations du Forum et veiller à ce que le point de vue des entreprises soit pleinement pris en compte dans l'élaboration des politiques régionales ce qui aura pour effet d'attirer des participants de haut niveau du monde international des affaires. À cet égard, on pourrait commencer par établir des liens plus solides et plus officiels entre la Commission et le Forum;

h) L'un des avantages comparatifs d'un forum de la CESAP par rapport à celui des forums commerciaux d'entreprise est qu'il offre des possibilités d'interactions plus étroites avec les décideurs. Cela dit, la participation de hauts responsables gouvernementaux aux dialogues a jusqu'à présent été relativement limitée. Il serait donc souhaitable, pour attirer un plus grand nombre de chefs d'entreprise de haut niveau, d'obtenir une participation plus forte de personnalités de rang ministériel et de faciliter ainsi les contacts avec des personnalités de même rang;

i) Les participants au Forum venant à leurs propres frais, il s'agissait pour la plupart de représentants d'entreprises du pays hôte. Le nombre de participants internationaux a quant à lui été faible;

j) Si l'on veut que les recommandations du Forum soient entendues, il faut que la représentation des organisations professionnelles, des pays et des directeurs généraux de grandes entreprises soit équilibrée. À cet égard, il conviendrait de réexaminer le nombre et le niveau souhaitables des participants. Le Forum pourrait continuer, soit d'être une grande manifestation, auquel cas la participation continuera probablement d'avoir un caractère local, soit avoir une dimension plus modeste et ne rassembler qu'un nombre restreint de dirigeants d'entreprise, de gouvernements, de représentants de la société civile, du monde universitaire et de groupes de réflexion;

k) On pourrait également, pour assurer une participation plus large d'entreprises de la région, envisager des partenariats avec les chambres de commerce et autres associations professionnelles. Les pays membres de la CESAP pourraient également être invités à y envoyer des délégations;

l) Pour toucher un plus grand nombre d'entreprises privées, on pourrait envisager des partenariats avec d'autres acteurs : organisateurs professionnels de conférences, journaux, etc.;

m) Pour que les discussions soient ciblées et que les recommandations soient utiles, il faudrait que chaque Forum soit consacré à un thème plus restreint, par exemple un secteur particulier, voire une question secondaire. Pour approfondir la discussion on pourrait faire établir des documents de fond ou créer des groupes de travail. En restreignant le champ de la discussion, on permettrait aux participants de trouver plus facilement un accord sur une déclaration commune;

n) Une façon de parvenir à l'objectif ci-dessus – thème plus restreint et documentation de fond plus nombreuse – consisterait à faire coïncider le thème du Forum avec celui de la session en cours de la Commission, le Forum permettant au secteur privé et aux autres parties prenantes de faire connaître leurs vues sur les propositions d'action figurant dans l'étude thématique destinée à la Commission et les pays membres et membres associés de la CESAP présentant leurs propres points de vue à la Commission. Cela permettrait également de réduire le groupe cible pour le Forum;

o) Les chefs d'entreprise et les fonctionnaires gouvernementaux ne pouvant rester que peu de temps aux conférences, le Forum ne devrait pas, à l'avenir, durer plus d'une journée;

p) Des ressources plus importantes sont nécessaires pour que les futurs Forums bénéficient d'une organisation optimale. Étant donné le caractère strict des règlements de l'ONU concernant les parrainages d'entreprise, y compris ceux concernant l'identification des parrainages, par exemple la mention de la raison sociale ou la reproduction de l'emblème d'une entreprise ainsi que les règles interdisant de monnayer de tels parrainages, il faudra peut-être essayer de trouver davantage de ressources financières auprès des pays hôtes ou d'autres donateurs.

IV. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ

23. Pour que le Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique continue de présenter un intérêt sous sa forme actuelle, il faudra probablement trouver de nouveaux moyens pour faire en sorte que ses recommandations soient concrètes et fondées et qu'elles reflètent les points de vue des diverses parties prenantes. Il faudrait aussi que la procédure de soumission des recommandations aux décideurs et leur suivi éventuel soient clairs pour toutes les parties. Dans ce cas, il pourrait constituer pour la Commission un auxiliaire très précieux en lui garantissant que les mesures discutées sont effectivement pertinentes et appropriées du point de vue des entreprises et des autres parties prenantes.

24. À cette fin, le Comité est invité à examiner les suggestions ci-après:

a) Le compte rendu immédiat des vues des entreprises et autres parties prenantes exprimées au Forum devant la Commission renforcerait la pertinence perçue et réelle de celui-ci aux yeux des participants. On propose donc qu'un animateur, un intervenant ou un participant de haut niveau rende compte des principales recommandations du Forum pendant le segment ministériel de la session de la Commission. Il pourrait s'agir soit d'un point de l'ordre du jour séparé, soit d'un point secondaire du même ordre du jour. On pourrait également envisager d'intégrer officiellement le Forum aux sessions de la Commission;

b) S'agissant du suivi, le Comité pourrait prier le secrétariat d'établir un rapport pour la session suivante sur les mesures prises par les gouvernements à partir des recommandations du Forum précédent. Ce rapport se fonderait sur les informations fournies par les pays membres et membres associés de la CESAP;

c) Les points de vue exprimés au Forum auraient plus de poids si l'on avait le sentiment qu'ils reflètent véritablement les vues des différentes parties prenantes de la région. Pour assurer une représentation régionale équilibrée, on propose que les pays membres et membres associés de la CESAP envoient à leurs frais une délégation de 10 à 20 personnes pour participer aux travaux du Forum. Il serait préférable que ces délégations soient composées de responsables gouvernementaux, de chefs d'associations d'entreprises, de dirigeants d'entreprise et de représentants de la société civile. On pourrait également renforcer la coopération avec les principales associations d'entreprises, les organisations de la société civile, le monde universitaire et les groupes de réflexion;

d) La participation de ministres de toute la région serait un avantage compétitif majeur pour le Forum. Pour multiplier les possibilités de contact avec les ministres et tirer parti des déclarations faites par ces derniers sur le thème de l'année, il est proposé que le Forum se tienne en même temps que le segment ministériel de la session de la Commission;

e) Il faudrait que le thème du Forum soit, plus qu'auparavant, en rapport avec celui de la session annuelle de la Commission : non seulement cela faciliterait la participation des ministres s'intéressant à ce thème particulier et créerait des occasions intéressantes pour les chefs d'entreprise souhaitant établir des contacts mais cela faciliterait la préparation de notes d'information bien documentées et, donc, l'élaboration de recommandations plus concrètes;

f) Pour préparer le Forum et renforcer la participation des parties prenantes, on pourrait également envisager de créer des groupes de travail multipartites spécialisés dans des domaines particuliers. Le Conseil consultatif des entreprises pourrait être invité à faire des suggestions et donner des indications concernant l'éventualité de créer de tels groupes de travail;

g) Le Conseil consultatif des entreprises devrait être maintenu car il favorise le dialogue public-privé dans le contexte de la CESAP et ouvre un accès précieux au savoir des entreprises et à leurs réseaux. Il devrait également jouer un rôle important pendant la réalisation du projet d'une durée de trois ans portant sur le renforcement de la contribution des entreprises au développement durable par l'application effective des principes du Pacte mondial en Asie et dans le Pacifique.

25. Le Comité est invité à faire des recommandations concernant l'intérêt et les perspectives qu'offrent ces méthodes et d'autres pour favoriser une participation accrue des entreprises et autres parties prenantes à l'élaboration des politiques au niveau régional et en particulier aux discussions de politique générale qui se déroulent pendant les sessions annuelles du Comité et de la Commission.

- - - - -